



Reprise congé maternité

Par arcenciel

bonjour,

fonctionnaire a la FPH, j'ai eu un arret d'accident de travail puis un arret pour une grossesse a risque et mon congé maternité,

mon employeur souhaite m'imposer la totalite de mes conges avant ma reprise?,

est-il dans son droit ?

est-ce possible de reporter ulterieurement mes congés sans les perdre ?,

Merci,

Par kang74

Bonjour

Non seulement il en a le droit en ce qui concerne les congés acquis mais il peut en avoir l'obligation, notamment à cause de la prescription des congés acquis pendant les arrêts de travail pour justement que vous ne les perdiez pas .